



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le lundi 21 février 2022 à 19 h 30 et que celle-ci sera tenue en visioconférence sans la présence du public.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 2022-001 :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin d'aménager un balcon de 4pi x 8pi au 2^e étage, sur le mur arrière du garage.

Localisation : Lot 5 010 812, situé au 3889, chemin du Moulin.

Toute personne intéressée relativement à cette demande de dérogation mineure peut transmettre ses commentaires au conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca

DONNÉ à Labelle, ce 26^e jour de janvier 2022.

La greffière-trésorière et directrice générale,

Claire Coulombe